

Procès-verbal d'une séance **ordinaire** du conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif situé au 7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec) le 17 septembre 2024.

Minutes of the proceedings of a **regular** meeting of the Council of Commissioners for Riverside School Board held at the Administration Centre located at 7525 Chemin de Chambly, St. Hubert, Québec on September 17, 2024.

Le président informe toutes et tous que la séance est enregistrée et diffusée en direct sur YouTube.

The Chair informs everyone that the meeting is being recorded and broadcast live on YouTube.

Le secrétaire général confirme qu'il y a quorum et le président déclare la séance ouverte à 19 h 32.

The Secretary General establishes that quorum is met and the Chair calls the meeting to order at 7:32 p.m.

COMMISSAIRES PRÉSENTS (EN PERSONNE) : / COMMISSIONERS PRESENT (IN PERSON):

D. Lamoureux
C. Craig
C. Horrell
H. Dumont
F. Tawil
L. Llewelyn Cuffling

P. Booth Morrison P. Michaud
A. Capobianco-Skipworth
T. Aguiar – Commissaire parent / Parent Commissioner
D. Fournier – Commissaire parent / Parent Commissioner

COMMISSAIRES PRÉSENTS (PAR VISIOCONFÉRENCE) : / COMMISSIONERS PRESENT (BY VIDEOCONFERENCE):

K. Ross
M. Mazur

N. Parsnani – Commissaire parent / Parent Commissioner
C. Ronning – Commissaire parent / Parent Commissioner

COMMISSAIRES AYANT PRÉVU LEUR ABSENCE : / COMMISSIONERS REGRETS:

M. Gour

COMMISSAIRES – ABSENCES : / COMMISSIONERS – ABSENCES:

Aucune. / None.

DIRECTRICES ET DIRECTEURS PRÉSENTS (EN PERSONNE) DIRECTORS PRESENT (IN PERSON)

Chantale Scroggins, directrice générale
Colleen Lauzier, directrice générale adjointe
John McLaren, secrétaire général
Michel Bergeron, directeur des ressources financières
Valérie Bergeron, directrice des services complémentaires
Pierre M. Gagnon, directeur des ressources matérielles

Chantale Scroggins, Director General
Colleen Lauzier, Assistant Director General
John McLaren, Secretary General
Michel Bergeron, Director of Financial Resources
Valérie Bergeron, Director of Complementary Services
Pierre M. Gagnon, Director of Material Resources

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

DIRECTRICES ET DIRECTEURS PRÉSENTS (PAR VISIOCONFÉRENCE)

Terry Wan Jung Lin, directrice des services éducatifs
Shauna Callender, directrice des ressources humaines

Ayant prévu leur absence :

Aucun.

Absence :

Aucune.

Présence notée :

Des membres du public sont présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Horrell, appuyé par la commissaire Dumont, d'adopter l'ordre du jour et d'en annexer une copie au procès-verbal de cette séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Nous aimerions commencer par reconnaître que nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé de la nation mohawk.

BRAVO DU VICE-PRÉSIDENT

Le commissaire Craig prend un moment pour saluer et applaudir tous les efforts de l'ensemble de la famille et de la communauté de Riverside. Il affirme qu'une fois de plus, nous avons entamé une excellente année scolaire. Ça donne toujours un coup de revenir des vacances d'été et de se replonger dans l'école. Il est heureux de voir les écoles pleines et animées à souhait. Il sait que ses enfants passent un bon moment et il espère que tous les autres en font autant. Il félicite

DIRECTORS PRESENT (BY VIDEOCONFERENCE)

Terry Wan Jung Lin, Director of Educational Services
Shauna Callender, Director of Human Resources

Regrets:

None.

Absence:

None.

Presence Noted:

Members of the public are present.

ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS MOVED by Commissioner Horrell, seconded by Commissioner Dumont, that the agenda be adopted and that a copy be appended to the minutes of this meeting.

UNANIMOUS

STATEMENT OF THE COUNCIL OF COMMISSIONERS

We would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional unceded territory of the Mohawk people.

BRAVO FROM THE VICE CHAIR

Commissioner Craig takes a moment to acknowledge and applaud all the efforts made by the entire Riverside family and community. He says that we have once again gotten off to a great start to the school year. It is always a shock to come back from summer vacation and dive into school. It is lovely to see the schools full and the hustle and bustle. He knows that his children are having a good time, and he hopes everybody else's children are as well. He congratulates the entire team,

tous les membres de l'équipe, sans exception, et souhaite à tous une excellente année scolaire.

far and wide and wishes everyone a great school year.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

ADOPTION OF THE MINUTES OF THE JUNE 18, 2024 REGULAR MEETING

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Capobianco-Skipworth, appuyée par le commissaire Fournier, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024.

IT IS MOVED by Commissioner Capobianco-Skipworth, seconded by Commissioner Fournier, that the minutes of the regular meeting held on June 18, 2024 be adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

SUIVI DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF THE JUNE 18, 2024 REGULAR MEETING

Aucun.

None.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

ADOPTION OF THE MINUTES OF THE JULY 9, 2024 SPECIAL MEETING

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Llewelyn Cuffling, appuyée par le commissaire Fournier, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2024.

IT IS MOVED by Commissioner Llewelyn Cuffling, seconded by Commissioner Fournier, that the minutes of the special meeting held on July 9, 2024 be adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

SUIVI DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF THE JULY 9, 2024 SPECIAL MEETING

Aucun.

None.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2024

ADOPTION OF THE MINUTES OF THE AUGUST 27, 2024 SPECIAL MEETING

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Fournier, appuyé par la commissaire Capobianco-Skipworth, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2024.

IT IS MOVED by Commissioner Fournier, seconded by Commissioner Capobianco-Skipworth, that the minutes of the special meeting held on August 27, 2024 be adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

**SUIVI DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27
AOÛT 2024**

Aucun.

QUESTIONS DU PUBLIC : 19 h 36

Aucune.

PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
Rapport du président – D. Lamoureux

RÉUNIONS

Depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires, le président Lamoureux a assisté à des réunions avec les organisations, personnes et comités suivants :

Juin :

- 18 juin – Réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside (CSR)
- 19 juin – Inauguration officielle par la CSR du CET-A et pique-nique de fin d'année de la CSR
- 20 juin – Visite d'Isabelle Poulet, députée de Laporte, au centre ACCESS Cleghorn
- 23 juin – Collation des grades de l'école secondaire régionale Centennial
- 25 juin – Séance d'information de la CSR sur l'école REACH
- 27 juin – Fête de départ à la retraite de la directrice générale, Lucie Roy

Juillet :

- 2-3 et 8 juillet – Entrevues pour pourvoir le poste de directrice générale adjointe ou directeur général adjoint
- 9 juillet – Réunion extraordinaire du conseil des commissaires

Août :

- 23 août – Cérémonie de la rentrée

**BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES
OF THE AUGUST 27, 2024 SPECIAL
MEETING**

None.

QUESTIONS FROM THE PUBLIC: 7:36 p.m.

None.

CHAIRMAN AND DIRECTOR GENERAL
Chairman's report – D. Lamoureux

MEETINGS

Since the last regular meeting of the Council of Commissioners, Chairman Lamoureux attended meetings with the following organizations, individuals and committees:

June:

- June 18 – Regular meeting of the Riverside School Board (RSB) Council of Commissioners
- June 19 – RSB official sod turning at CET-A and RSB year-end picnic
- June 20 – Visit of Isabelle Poulet, MNA for Laporte, at ACCESS Cleghorn
- June 23 – Centennial Regional High School graduation ceremony
- June 25 – RSB information session regarding REACH School
- June 27 – Director General Lucie Roy's retirement party

July:

- July 2–3 and 8 – Interviews to fill the Assistant Director General position
- July 9 – Special meeting of the Council of Commissioners

August:

- August 23 – Welcome Back ceremony

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

- 23 et 26 août – Entrevues pour pourvoir le poste de directrice ou directeur des services éducatifs
- 27 août – Réunions du comité de vérification (finances et ressources matérielles) et du conseil des commissaires
- August 23 and 26 – Interviews to fill the Director of Educational Services position
- August 27 – Meetings of the Audit (Finance and Material Resources) Committee and Council of Commissioners

Septembre :

- 3 septembre – Réunion du comité exécutif
- 10 septembre – Séance de travail du conseil des commissaires
- 13 septembre – Visite d'Ian Lafrenière, député de Vachon, à l'école secondaire régionale Heritage et réunion du conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)
- 17 septembre – Réunion ordinaire du conseil des commissaires

September:

- September 3 – Executive Committee meeting
- September 10 – Council of Commissioners' Work Session
- September 13 – Visit of Ian Lafrenière, MNA for Vachon, at Heritage Regional High School and meeting of the Board of Directors of the Quebec English School Board Association (QESBA)
- September 17 – Regular meeting of the Council of Commissioners

Rapport de la directrice générale – C. Scroggins

Director General's Report – C. Scroggins

- La directrice générale, Chantale Scroggins, affirme qu'une nouvelle année scolaire est l'occasion de prendre un nouveau départ, d'adopter des approches novatrices et de poursuivre la croissance. Elle a hâte de découvrir ce que cette année nous réserve et, surtout, de s'engager dans de nombreuses collaborations avec la communauté de la Commission scolaire Riverside (CSR).
- L'événement de la rentrée des employés de la CSR a eu lieu le 23 août 2024. Cette année, l'événement a été organisé à l'école secondaire régionale Centennial. Comme toujours, ce fut une matinée positive au cours de laquelle les employés ont eu l'occasion de renouer des liens, de rencontrer de nouveaux collègues et de vaquer à leur perfectionnement professionnel. Chantale Scroggins et la directrice générale adjointe, Colleen Lauzier, ont eu l'occasion de prononcer quelques mots d'ouverture pour souligner les valeurs, la mission et la vision de la CSR. Leur message était axé sur le pouvoir de la
- Chantale Scroggins, Director General, says that a new school year offers a chance for fresh starts, innovative approaches and continued growth. She is eager to embrace what this year has in store and, most importantly, to engage in the many collaborations with Riverside School Board's (RSB) community.
- August 23, 2024 marked the welcome back event for RSB employees. This school year, the event was hosted at Centennial Regional High School. It is always a positive morning whereby employees have an opportunity to reconnect, to meet new colleagues and to see to their professional development. Chantale Scroggins, and Colleen Lauzier, Assistant Director General, had an opportunity to share some opening words to highlight RSB's values, mission and vision. They focused their message on the power of connection, well-being and intention.
- On behalf of RSB, Mrs. Scroggins extends a heartfelt thanks to the Council of Commissioners for its dedicated service to RSB. Its commitment has truly exemplified

connexion, du bien-être et de l'intention.

- Au nom de la CSR, M^{me} Scroggins remercie chaleureusement les membres du conseil des commissaires pour leur service dévoué à la CSR. Leur engagement illustre véritablement l'esprit de l'enseignement public en anglais.
- Le 19 août 2024 a eu lieu notre retraite annuelle pour accueillir les administratrices et administrateurs de nos écoles et centres ainsi que les professionnels qui travaillent avec les écoles pour fournir des services directs et indirects aux élèves. Nous considérons cette journée de retraite non seulement comme une occasion de développement professionnel, mais aussi comme une journée privilégiée pour créer des réseaux et renforcer les relations professionnelles.

the spirit of English-language public education.

- August 19, 2024, was our annual retreat to welcome back our school and centre administrators alongside our professionals who work with the schools to provide direct and indirect services to students. We see this retreat day as not only an opportunity for professional development, but also a privileged day to network and build stronger professional relationships.

Comité de parents – C. Ronning

Aucun rapport.

La prochaine réunion est sur convocation de la présidence.

Comité consultatif EHDAA – C. Ronning

Aucun rapport.

Cependant, la commissaire Ronning a invité les parents à suivre les pages de médias sociaux du comité consultatif EHDAA.

La prochaine réunion est sur convocation de la présidence.

Exécutif – D. Lamoureux

Le comité exécutif s'est réuni le 3 septembre 2024.

Les sujets suivants ont été discutés dans le cadre de la réunion du comité exécutif :

Deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité :

Parents' Committee – C. Ronning

No report.

The next meeting is at the call of the Chair.

Special Needs Advisory Committee – C. Ronning

No report.

However, Commissioner Ronning invited parents to follow the Special Needs Advisory Committee through its social media outlets.

The next meeting is at the call of the Chair.

Executive – D. Lamoureux

The Executive Committee met on September 3, 2024.

The following topics were discussed at the Executive Committee meeting:

Two resolutions were adopted unanimously:

Résolution EX328-20240903

Autorisation d'assister à la conférence CARE (Communauté + Action + Résolution = Éducation) de l'ACSAQ les 25 et 26 septembre 2024 à Montréal (Québec).

Résolution EX329-20230903

Autorisation d'assister à l'assemblée générale annuelle et à la séance de perfectionnement professionnel de l'ACSAQ.

La prochaine réunion est prévue le 3 décembre 2024.

Consultatif de transport – L. Llewelyn Cuffling

Le comité consultatif de transport s'est réuni le 13 août 2024.

Les sujets suivants ont été discutés dans le cadre de la réunion du comité consultatif de transport :

Le comité a procédé à l'examen du budget des transports pour 2024 et recommandé son adoption. Le comité a également recommandé au conseil des commissaires le transfert de la propriété d'Excell Transport, que le conseil des commissaires a par la suite approuvé lors de sa réunion extraordinaire du 17 août 2024.

La prochaine réunion est prévue à l'automne 2024.

Vérification (finances et ressources matérielles) – P. Booth Morrison

Le comité de vérification s'est réuni le 27 août et le 10 septembre 2024.

Les sujets suivants ont été abordés dans le cadre de la réunion du comité de vérification (finances et ressources matérielles) :

Resolution EX328-20240903

Authorization to attend QESBA's CARE (Community + Action + Resolve = Education) conference on September 25 and 26, 2024 in Montreal (Québec).

Resolution EX329-20230903

Authorization to attend QESBA's annual general meeting and professional development session.

The next meeting is scheduled for December 3, 2024.

Transportation Advisory – L. Llewelyn Cuffling

The Transportation Advisory Committee met on August 13, 2024.

The following topics were discussed at the Transportation Committee meeting:

The committee reviewed and recommended the transportation budget for 2024. The committee also recommended that the Council of Commissioners approve the change of ownership of Excell Transport, which the Council of Commissioners subsequently approved at its special August 17, 2024 meeting.

The next meeting is scheduled for the fall of 2024.

Audit (Finance and Material Resources) – P. Booth-Morrison

The Audit Committee met on August 27 and September 10, 2024.

The following topics were discussed at the Audit (Finance and Material Resources) Committee meeting:

Réunion du 27 août 2024 :

August 27, 2024 Meeting:

RESSOURCES FINANCIÈRES

FINANCIAL RESOURCES

Budget initial pour 2024-2025

Initial 2024–2025 Budget

Une présentation a été livrée sur les nouvelles mesures financières et la méthodologie utilisée pour préparer les budgets de l'ensemble des écoles et des centres. Le déficit prévu de 1 080 276 \$ est à moins de 15 % de l'excédent cumulatif autorisé par le ministère. Ce montant comprend les 262 000 \$ alloués à la tenue des élections scolaires et le déficit prévu pour le centre ACCESS. Vu que l'augmentation des revenus est limitée à 3 %, telle que déterminée par le ministère de l'Éducation (MEQ) et que la nouvelle convention collective prévoit une importante augmentation des salaires, ce qui aura une incidence considérable sur les finances des écoles, une planification minutieuse sera essentielle pour gérer le budget efficacement.

A presentation was given to emphasize the new financial measures and to outline the methodology used to prepare the budgets for all schools and centres. The projected deficit of \$1,080,276 is within 15% of the cumulative surplus appropriation allowed by the Ministry. This includes the \$262,000 allocated for the school board elections and the projected deficit for ACCESS. With revenue increases limited to 3% as determined by the Ministry of Education (MEQ) and an important increase in salaries following the new collective agreement, which will greatly impact school finances, careful planning will be essential to manage the budget effectively.

Financement du projet sur de la Savane

De la Savane Project Financing

Les coûts liés à l'achat d'équipement et aux rénovations ont dépassé les estimations initiales. Comme l'indique dans un document le chef de projet, 1,4 million de dollars supplémentaires seront nécessaires pour couvrir toutes les dépenses engagées dans le cadre de ce projet. Pour financer les coûts supplémentaires, les revenus générés par les programmes professionnels actuels et prévus ainsi que par la location des installations à des entreprises externes, devraient être suffisants. Toutefois, si le MEQ rejette cette demande de prêt autofinancé, nous devons utiliser l'enveloppe d'investissement interne pour couvrir les dépenses supplémentaires.

The costs related to the purchase of equipment and renovations have exceeded initial estimates. As outlined in a document from the project manager, an additional \$1.4 million will be required to cover all expenses for this project. To finance the additional costs, the revenue generated from current and anticipated vocational programs, along with the rental of facilities to external companies, should be sufficient. However, if the MEQ rejects this self-financed loan request, we will need to utilize the internal investment envelope to cover the additional expenses.

Auditeur – Appel d'offres

Auditor – Call for Tenders

Ce sujet a été reporté.

This topic has been deferred

RESSOURCES MATÉRIELLES

La résolution suivante a été présentée :

- Autorisation d'une période de validité des offres de plus de 45 jours – Nouveau bâtiment à l'école REACH et gymnase à l'école REACH (Green)

La Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) fixe la période de validité d'une offre déposée à un maximum de 45 jours et exige que le conseil des commissaires approuve toute prolongation de la période de validité. Dans le cas de projets d'agrandissement, nous nous attendons à ce que les 45 jours ne soient pas suffisants en raison de certaines validations administratives auprès du MEQ.

Les résolutions suivantes ont été reportées :

- Attribution d'un contrat pour l'ajout d'un gymnase à l'école REACH sur la rue Green à Saint-Lambert (GYM-3125)
- Attribution d'un contrat pour le projet d'agrandissement de l'école Harold-Napper à Brossard (AGR-3724)
- Attribution d'un contrat pour le projet d'agrandissement de l'école REACH à l'école secondaire internationale de Saint-Lambert (AGR-3225)

Réunion du 10 septembre 2024 :

RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun rapport.

RESSOURCES MATÉRIELLES

Trois résolutions similaires ont été examinées pour l'attribution de contrats pour des projets d'agrandissement. Étant donné que la période d'attribution coïncidera avec la période d'interdiction pour permettre l'élection des membres du conseil des commissaires, les résolutions ont été rédigées de manière à ce

MATERIAL RESOURCES

The following resolution was presented:

- Authorization of a Tender Validity Period Greater than 45 Days – New REACH Building and REACH Green Gymnasium

The Act respecting contracting by public bodies (LCOP) sets the validity period of a submitted tender at a maximum of 45 days and requires the Council of Commissioners to approve any extension of the validity period. In the case of the expansion projects, we expect that the 45 days will not be enough due to some administrative validation with the MEQ.

The following resolutions have been deferred:

- Awarding of a Contract for the Addition of a Gymnasium at REACH Green (GYM-3125) in St. Lambert
- Awarding of a Contract for the Expansion Project (AGR-3724) at Harold Napper School in Brossard
- Awarding of a Contract for the REACH Expansion Project (AGR-3225) at St. Lambert International High School

September 10, 2024 Meeting:

FINANCIAL RESOURCES

No report.

MATERIAL RESOURCES

Three similar resolutions were reviewed for the awarding of the contracts for expansion projects. Since the awarding period will coincide with the blackout period to elect the members of the Council of Commissioners, the resolutions were drafted in such a way as they are conditional to three factors. First, they

qu'elles soient conditionnelles à trois facteurs. Premièrement, elles doivent s'inscrire dans le budget approuvé pour le projet, deuxièmement, elles doivent être recommandées par l'architecte du projet et, troisièmement, nous devons obtenir la validation du MEQ pour attribuer les contrats.

must be within the approved project budget, second, it has to be recommended by the project architect and, third, we need to obtain the MEQ's validation to award the contracts.

Les trois projets sont les suivants :

The three projects are the following:

- Attribution d'un contrat pour l'ajout d'un gymnase à l'école REACH sur la rue Green à Saint-Lambert (GYM-3125)
- Attribution d'un contrat pour le projet d'agrandissement de l'école Harold-Napper à Brossard (AGR-3724)
- Attribution d'un contrat pour le projet d'agrandissement de l'école REACH à l'école secondaire internationale de Saint-Lambert (AGR-3225)
- Awarding of a Contract for the Addition of a Gymnasium at REACH Green School (GYM-3125) in St. Lambert
- Awarding of a Contract for the Expansion Project (AGR-3724) at Harold Napper School in Brossard
- Awarding of a Contract for the REACH Expansion Project (AGR-3225) at Saint-Lambert International High School

Autorité des marchés publics (AMP) Lettre à l'école Harold-Napper concernant le processus d'appel d'offres

Autorité des marchés publics (AMP) Letter to Harold Napper School – Tender Process

- L'AMP s'interroge sur une clause du document d'appel d'offres concernant l'interface client du système de contrôle CVC (chauffage, ventilation et climatisation). Il a été estimé que cette clause pourrait avoir pour effet de restreindre la concurrence dans le processus d'appel d'offres.
- L'équipe de projet a répondu à toutes les questions de l'AMP et a expliqué l'objectif de la clause en question. Nous avons reçu une lettre le 10 septembre 2024 indiquant que l'AMP était satisfaite des réponses et que le dossier était clos sans suite requise.
- The AMP inquired on a clause in the tender document concerning the HVAC (Heating, Ventilation and Air Condition) control system's client interface. It considered that the clause could limit competition in the tendering process.
- The project team answered all the AMP's questions and explained the aim of the clause. We received a letter on September 10, 2024 stating that the AMP was satisfied with the answers and that the file was closed without any further action.

La prochaine réunion est sur convocation de la présidence.

The next meeting is at the call of the Chair.

Gouvernance et éthique – L. Llewelyn Cuffling

Governance and Ethics – L. Llewelyn Cuffling

Aucun rapport.

No report.

La prochaine réunion est sur convocation de la présidence.

The next meeting is at the call of the Chair.

Ressources humaines – H. Dumont

Le comité des ressources humaines s'est réuni le 26 août 2024.

Les sujets suivants ont été discutés pendant la réunion du comité des ressources humaines :

Le comité a reçu la recommandation pour pourvoir le poste de directrice ou directeur des services éducatifs et de la technologie. Shauna Callender, directrice des ressources humaines, a expliqué la procédure, précisé le nombre de candidatures reçues et justifié le choix ayant été fait.

La commissaire Dumont a ensuite accueilli la nouvelle directrice des services éducatifs, Terri Wan Jung Lin.

La commissaire Dumont a aussi remercié son comité pour tout le travail accompli.

La prochaine réunion est sur convocation de la présidence.

Communications – A. Capobianco-Skipworth

Aucun rapport.

Cependant, la commissaire Capobianco-Skipworth a remercié le comité pour tout son travail.

La prochaine réunion est sur convocation de la présidence.

ACSAQ – A. Capobianco-Skipworth

Le comité de l'ACSAQ s'est réuni le 13 septembre 2024.

Les sujets suivants ont été discutés pendant la réunion de l'ACSAQ :

Rapports financiers

Les rapports financiers ont été approuvés à l'unanimité.

Human Resources – H. Dumont

The Human Resources Committee met on August 26, 2024.

The following topics were discussed at the Human Resources Committee meeting:

The committee received the recommendation for filling the position of Director of Educational Services and Technology. Shauna Callender, Director of Human Resources, explained the process, indicated the number of applications received and justified the choice made.

Commissioner Dumont then welcomed the new Director of Educational Services, Terri Wan Jung Lin.

Commissioner Dumont also thanked her committee for all of its hard work.

The next meeting is at the call of the Chair.

Communications – A. Capobianco-Skipworth

No report.

However, Commissioner Capobianco-Skipworth thanked the committee for its hard work.

The next meeting is at the call of the Chair.

QESBA – A. Capobianco-Skipworth

The QESBA Committee met on September 13, 2024.

The following topics were discussed at the QESBA meeting:

Financial Reports

The financial reports were approved unanimously.

Conférence CARE

- Sous la direction de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ, des acteurs communautaires se sont réunis pour une conférence appelée CARE (Communauté + Action + Résolution = Éducation) les 25 et 26 septembre 2024 à Montréal.
- Nos partenaires dans l'organisation de cette importante conférence sont l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec (ADGCSAQ), l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec, l'Association des comités de parents anglophones du Québec, l'Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec, la *Quebec Federation of Home and School Associations* et le Quebec Community Groups Network.
- L'objectif de la conférence est de renforcer le lien vital entre la communauté éducative et la communauté minoritaire de langue officielle au sens large ainsi que la société qu'elle sert, de partager des connaissances et de développer des moyens novateurs pour rendre le système d'éducation public en anglais plus efficace. Pendant les deux jours de la conférence, toutes les séances seront enregistrées et donneront lieu à un rapport détaillé incluant des recommandations qui sera présenté au ministère de l'Éducation.
- Les cinq thèmes établis sont :
 - Développement durable
 - Programmes/Expertise
 - Renforcement des liens entre la communauté éducative et les autres communautés au sein de la communauté anglophone du Québec
 - Meilleures pratiques en matière de coopération avec le gouvernement et contribution positive à l'élaboration des lois, des règlements, des politiques et des programmes
 - Soutien du gouvernement au système scolaire anglophone du Québec
 -

CARE Conference

- Under the leadership of the Quebec English School Boards Association (QESBA), community stakeholders gathered to hold the CARE (Community + Action + Resolve = Education) Conference on September 25 and 26, 2024 in Montreal.
- Our partners in planning this important conference are the Association of Directors General of English School Boards of Québec (ADGESBQ), the Québec Provincial Association of Teachers, the English Parents' Committee Association of Québec, the Association of Administrators of English Schools of Québec, the Quebec Federation of Home and School Associations and the Quebec Community Groups Network.
- The aim of the conference is to strengthen the vital link between the educational community and the wider official language minority community and the society it serves, share knowledge, and develop innovative ways to make the public English-language education system more effective. All sessions will be recorded over the two-day conference and a full report with recommendations will be filed with the Minister of Education.
- The five themes identified are:
 - Sustainability
 - Programs/Expertise
 - Strengthening links between the educational community and other communities within Québec's English-speaking community
 - Best practices in working cooperatively with government and making positive contributions to the development of legislation, regulations, policies and programs
 - Government support to Québec's English school system

La commissaire Capobianco-Skipworth a aussi remercié tous ses collègues de la Commission scolaire Riverside et de l'ACSAQ.

Commissioner Capobianco-Skipworth also thanked all her colleagues at Riverside and QESBA.

La prochaine réunion aura lieu après les élections scolaires.

The next meeting will take place after the school board elections.

Résolution HR673-20240917

NOMINATIONS D'ADJOINTS SPÉCIAUX

Resolution HR673-20240917

APPOINTMENT OF STAFF ASSISTANTS

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et appuyée par le comité des ressources humaines ;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Human Resources Committee;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Tawil, appuyé par la commissaire Capobianco-Skipworth, que les enseignant(e)s suivant(e)s soient nommé(e)s adjoints spéciaux pour l'année scolaire 2024-2025:

IT IS MOVED BY Commissioner Tawil, seconded by Commissioner Capobianco-Skipworth, that the following teachers be appointed to the positions of Staff Assistants for the 2024-2025 school year:

- Cedar Street School – Rachele Watson et/and Marie Labrecque
- Courtland Park International School – Juliana Beaumont et/and Geoffrey Gaudette
- Harold Sheppard School – Marie-Eve Larochelle et/and Marie-Eve Trudeau
- Boucherville Elementary School – Laura Pescolla
- John Adam Memorial School – Lysianne Dupont et/and Leeza-Tracy Gagné
- Good Sheppard Elementary – Sam Sturgeon
- Mountainview School – Nadia Bahous
- Mount Bruno School – Anne D'Avignon et/and Rachel Hamelin
- REACH (Green) – Marina Bresba
- REACH (Queen) – Jennifer Steele
- REACH (CRHS) – Maureen O'Connell
- REACH (SLI) – Christine Strychowsky
- Royal Charles School – Kristie Bridges
- Terry Fox School – Kathy Aimola
- William Latter School – Kim Bird et/and Stephanie Kozub

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution B938-20240917

DÉPÔT, POUR FINS DE CONSULTATION, DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES

Resolution B938-20240917

DEPOSIT, FOR CONSULTATION, OF THE POLICY ON THE ENROLMENT CRITERIA FOR REGISTRATION

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Llewelyn Cuffling, appuyée par le commissaire Michaud, que la Politique relative aux critères d'admission et d'inscription des élèves soit déposée pour fins de consultation du 20 septembre 2024 au 3 novembre 2024 ; ET

IT IS MOVED by Commissioner Llewelyn Cuffling, seconded by Commissioner Michaud, that the Policy on the Enrolment Criteria for Registration be deposited for consultation from September 20, 2024 to November 3, 2024; AND

QUE le document soit adopté à la séance du Conseil des commissaires du 19 novembre 2024.

THAT it be adopted at the meeting of the Council of Commissioners on November 19, 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution E196-20240917

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES SERVICES ÉDUCATIFS À ÊTRE FOURNIS PAR LES ÉCOLES GIANT STEPS, MOSD, PETER HALL, SUMMIT, VANGUARD ET YALDEI

Resolution E196-20240917

AUTHORIZATION OF PAYMENT FOR EDUCATIONAL SERVICES TO BE PROVIDED BY GIANT STEPS, MOSD, PETER HALL, SUMMIT, VANGUARD AND YALDEI

CONSIDÉRANT que les écoles privées suivantes ont consenti à offrir des services éducatifs aux nombres d'élèves ci-dessous pour le montant total indiqué :

WHEREAS the following private schools have agreed to provide educational services to the following number of students, for the total amount indicated:

Institut canadien pour le développement neuro-intégratif (École Giant Steps / À pas de géant) / Canadian Institute for Neuro-Integrative Development (Giant Steps / À pas de géant School)

3 élèves primaire / 3 elementary students
4 élèves secondaire / 4 high school students

École orale de Montréal pour les sourds / Montreal Oral School for the Deaf

1 élève pré-scolaire / 1 pre-k student
1 élève primaire / 1 elementary student

École Peter Hall / Peter Hall School

2 élèves secondaire / 2 high school students

École Le Sommet / Summit School

9 élèves secondaire / 9 high school students

École Vanguard / Vanguard School

2 élèves secondaire / 2 high school students

Centre de développement Yaldei Shashuim / Yaldei Shashuim Developmental Center

1 élève pré-scolaire / 1 pre-k student
3 élèves primaire / 3 elementary students
1 élève secondaire / 1 high school student

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside ne peut fournir les services éducatifs dont ces élèves ont besoin ;

WHEREAS Riverside School Board cannot provide the educational services which these students require;

CONSIDÉRANT que le MEQ remboursera la Commission scolaire Riverside pour le montant total des frais indiqués ;

WHEREAS the MEQ will reimburse Riverside School Board for the total amount of the fees indicated:

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Craig, appuyé par le commissaire Horrell, que, pour l'année scolaire 2024-2025, la Commission scolaire Riverside conclut une entente avec les écoles suivantes : « À pas de géant », MOSD, École Peter Hall, École Le Sommet, École Vanguard et « Centre de développement Yaldei Shashuim » pour les services éducatifs, pour un total de 831 123,00 \$ pour le nombre d'élèves indiqué.

IT IS MOVED by Commissioner Craig, seconded by Commissioner Horrell, that, for the school year 2024-2025, Riverside School Board enter an interboard agreement with "Giant Steps", MOSD, Peter Hall School, Summit School, Vanguard School and "Yaldei Shashuim Developmental Center" to provide instructional programs, for a total of \$831,123.00 for the number of students specified above.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution MR488-20240917

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ (GYM-3125) À L'ÉCOLE REACH (GREEN) À SAINT-LAMBERT

Resolution MR488-20240917

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE CONSTRUCTION OF A GYMNASIUM (GYM-3125) AT REACH SCHOOL (GREEN) IN ST. LAMBERT

CONSIDÉRANT qu'une demande d'agrandissement pour l'école REACH à l'école secondaire internationale Saint-Lambert a été présentée au Plan québécois des infrastructures 2022-2032 (PQI 2022-2032) ;

WHEREAS a request for an extension has been made for REACH School for additional space at St. Lambert International High School in the Plan *Québécois des infrastructures 2022-2032 (PQI 2022-2032)*;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a accordé une allocation, à l'intérieur du Plan québécois des infrastructures 2022-2032 (PQI 2022-2032) et de la mesure de Maintien des bâtiments, en vue de procéder à ce projet ;

WHEREAS the *ministère de l'Éducation (MEQ)* has allocated funds within the Plan *Québécois des infrastructures 2022-2032 (PQI 2022-2032)* and within the measure *Maintien des bâtiments* to proceed with this project;

CONSIDÉRANT que les professionnels retenus pour ce projet ont estimé le coût de construction à 4 400 00,00 \$;

WHEREAS the professionals retained for that project have estimated the construction cost at \$4,400,000.00;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public est présentement en cours le tout conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

WHEREAS a public call for tenders is currently underway in conformity to the *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT qu'une analyse sera effectuée par la firme Leclerc Architecte, avant la recommandation de l'octroi au plus bas soumissionnaire en conformité ;

WHEREAS an analysis will be performed by the professional firm *Leclerc Architectes*, before recommending the lowest bidder in conformity;

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat doit être autorisé par le ministère de l'Éducation (MEQ) ;

WHEREAS the awarding of the contact needs to be authorized by the *m de l'Éducation (MEQ)*;

CONSIDÉRANT que le calendrier pour le projet requiert que le contrat soit accordé durant l'embargo des élections scolaires ;

WHEREAS the project schedule requires that the contract be awarded during the school elections embargo period;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du comité de vérification (finances et des ressources matérielles) ;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Audit (Finance & Material Resources) Committee;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Llewelyn Cuffling, appuyée par le commissaire Michaud, que la Commission scolaire Riverside autorise, conditionnellement à la recommandation de la firme professionnelle Leclerc Architectes et à l'autorisation du ministère de l'Éducation (MEQ), l'octroi du contrat pour la construction d'un gymnase (AGR-3125) à l'école REACH (Green) au plus bas soumissionnaire conforme ; ET

IT IS MOVED by Commissioner Cuffling, seconded by Commissioner Michaud, that Riverside School Board authorize, conditionally to the recommendation of the professional firm *Leclerc Architectes* and the authorization of the *ministère de l'Éducation (MEQ)*, the awarding of the contract for the construction of a gymnasium (AGR-3125) at REACH School (Green) to the lowest bidder in conformity; AND

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat à cet effet.

THAT the Director General be authorized to sign the contracts to that effect.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution MR489-20240917

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT (AGR-3225) À L'ÉCOLE SECONDAIRE INTERNATIONALE DE SAINT-LAMBERT À SAINT-LAMBERT

Resolution MR489-20240917

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE CONSTRUCTION OF AN EXTENSION (AGR-3225) AT ST. LAMBERT INTERNATIONAL HIGH SCHOOL IN ST. LAMBERT

CONSIDÉRANT qu'une demande d'agrandissement pour l'école REACH à l'école secondaire internationale de Saint-Lambert a été présentée au Plan québécois des infrastructures 2021-2031 ;

WHEREAS a request for an extension has been made for additional space for REACH School at St. Lambert International High School in the Plan *Québécois des infrastructures 2021-2031 (PQI 2021-2031)*;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a accordé une allocation, à l'intérieur du Plan québécois des infrastructures 2021-2031 (PQI 2021-2031) et de la mesure de Maintien des bâtiments vue de procéder à ce projet ;

WHEREAS the *ministère de l'Éducation (MEQ)* has allocated funds within the Plan *Québécois des infrastructures 2021-2031 (PQI 2021-2031)* and within the measure *Maintien des bâtiments* to proceed with this project;

CONSIDÉRANT que les professionnels retenus pour ce projet ont estimé le coût de construction à 31 700 000 \$;

WHEREAS the professionals retained for that project have estimated the construction cost at \$31,700,000.00;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public est présentement en cours, le tout conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

WHEREAS a public call for tenders is currently underway in conformity to the *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT qu'une analyse sera effectuée par la firme Leclerc Architectes, avant la recommandation de l'octroi au plus bas soumissionnaire en conformité ;

WHEREAS an analysis will be performed by the professional firm *Leclerc Architectes* before recommending the lowest bidder in conformity;

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat doit être autorisé par le ministère de l'Éducation (MEQ) ;

WHEREAS the awarding of the contact needs to be authorized by the *ministère de l'Éducation* (MEQ);

CONSIDÉRANT que le calendrier pour le projet requiert que le contrat soit accordé durant l'embargo des élections scolaires ;

WHEREAS the project schedule requires that the contract be awarded during the school elections embargo period;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du comité de vérification (finances et des ressources matérielles) ;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Audit (Finance & Material Resources) Committee;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Lamoureux, appuyé par le commissaire Craig, que la Commission scolaire Riverside autorise, conditionnellement à la recommandation de la firme professionnelle Leclerc Architectes et à l'autorisation du ministère de l'Éducation (MEQ), l'octroi du contrat pour la construction d'un agrandissement (AGR-3225) à l'école secondaire internationale de Saint-Lambert au plus bas soumissionnaire conforme ; ET

IT IS MOVED by Commissioner Lamoureux, seconded by Commissioner Craig, that Riverside School Board authorize, conditionally to the recommendation of the professional firm *Leclerc Architectes* and the authorization of the *ministère de l'Éducation* (MEQ), the awarding of the contract for the construction of an extension (AGR-3225) at St. Lambert International High School to the lowest bidder in conformity; AND

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat à cet effet.

THAT the Director General be authorized to sign the contracts to that effect.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution MR490-20240917

Resolution MR490-20240917

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT (AGR-3724) À L'ÉCOLE HAROLD-NAPPER À BROSSARD

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE CONSTRUCTION OF AN EXTENSION (AGR-3724) AT HAROLD NAPPER SCHOOL IN BROSSARD

CONSIDÉRANT qu'une demande d'agrandissement pour REACH à l'école Harold-Napper a été présentée au Plan québécois des infrastructures 2021-2031 ;

WHEREAS an extension demand has been made for additional space at Harold Napper School in the Plan *Québécois des infrastructures 2021–2031 (PQI 2021-2031)*;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a accordé une allocation, à l'intérieur du Plan québécois des infrastructures 2021-2031 (PQI 2021-2031) et de la mesure de Maintien des bâtiments vue de procéder à ce projet ;

WHEREAS the *ministère de l'Éducation (MEQ)* has allocated funds within the *Plan québécois des infrastructures 2021–2031 (PQI 2021-2031)* and within the measure *Maintien des bâtiments* to proceed with this project;

CONSIDÉRANT que les professionnels retenus pour ce projet ont estimé le coût de construction à 14 300 000 \$;

WHEREAS the professionals retained for that project have estimated the construction cost at \$14,300,000.00;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public est présentement en cours, le tout conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* ;

WHEREAS a public call for tenders is currently underway in conformity to the *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT qu'une analyse sera effectuée par la firme Leclerc Architectes, avant la recommandation de l'octroi au plus bas soumissionnaire en conformité ;

WHEREAS an analysis will be performed by the professional firm *Leclerc Architectes* before recommending the lowest bidder in conformity;

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat doit être autorisé par le ministère de l'Éducation (MEQ) ;

WHEREAS the awarding of the contract needs to be authorized by the *ministère de l'Éducation (MEQ)*;

CONSIDÉRANT que le calendrier pour le projet requiert que le contrat soit accordé durant l'embargo des élections scolaires ;

WHEREAS the project schedule requires that the contract be awarded during the school elections embargo period;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du comité de vérification (finances et des ressources matérielles) ;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Audit (Finance & Material Resources) Committee;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Mazur, appuyé par le commissaire Michaud, que la Commission scolaire Riverside autorise, conditionnellement à la recommandation de la firme professionnelle Labbé Architectes et à l'autorisation du ministère de l'Éducation (MEQ), l'octroi du contrat pour la construction d'un agrandissement (AGR-3724) à l'école Harold-Napper au plus bas soumissionnaire conforme ; ET

IT IS MOVED by Commissioner Mazur, seconded by Commissioner Michaud, that Riverside School Board authorize, conditionally to the recommendation of the professional firm *Labbé Architectes* and the authorization of the *ministère de l'Éducation (MEQ)*, the awarding of the contract for the construction of an extension (AGR-3724) at Harrold Napper School to the lowest bidder in conformity; AND

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat à cet effet.

THAT the Director General be authorized to sign the contract to that effect.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

CORRESPONDENCE

There was no correspondence.

QUESTIONS DU PUBLIC : 20 h 15

Aucune.

QUESTIONS FROM THE PUBLIC: 8:15 p.m.

None.

BRAVOS

Chaque commissaire dit quelques mots et exprime des bravos bien sentis.

BRAVOS

Each commissioner said a few words and gave their heartfelt bravos.

VARIA

Aucun.

OTHER BUSINESS

None.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il EST PROPOSÉ par le commissaire Lamoureux, appuyé par la commissaire Capobianco-Skipworth, que la séance soit ajournée au 19 novembre 2024.

ADJOURNMENT OF MEETING

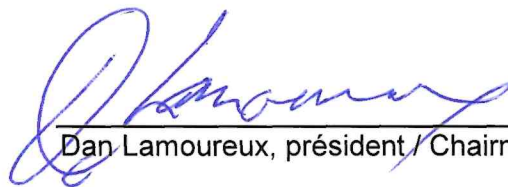
IT IS MOVED by Commissioner Lamoureux, seconded by Commissioner Capobianco-Skipworth, to adjourn the meeting to November 19, 2024.

FIN DE LA SÉANCE

La séance prend fin à 21 h 06.

CLOSING

The meeting closed at 9:06 p.m.



Dan Lamoureux, président / Chairman



John McLaren, secrétaire général / Secretary General



CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

Members are hereby convened to a regular meeting on
September 17, 2024 at 7:30 p.m. at the Administration Centre
7525, chemin de Chambly, St-Hubert, QC

AGENDA – REGULAR MEETING

1. Call to Order and Quorum
2. Adoption of the Agenda
3. Statement of the Council of Commissioners
4. Bravo from the Vice Chair
5. Approval of Minutes
 - 5.1 Adoption of the Minutes of the regular meeting of June 18, 2024
 - 5.2 Business arising from the Minutes of the regular meeting of June 18, 2024
 - 5.3 Adoption of the Minutes of the special meeting of July 9, 2024
 - 5.4 Business arising from the Minutes of the special meeting of July 9, 2024
 - 5.5 Adoption of the Minutes of the special meeting of August 27, 2024
 - 5.6 Business arising from the Minutes of the special meeting of August 27, 2024
6. Questions from the Public – 30 minutes
7. Reporting on the Objectives of our Commitment-to-Success Plan
8. Chairman's Report
9. Director General's Report
10. Parents' Committee Report
11. Special Needs Advisory Report
12. Committee Reports
 - 12.1 Executive
 - 12.2 Transportation
 - 12.3 Audit (Finance/Mat. Resources)
 - 12.4 Governance and Ethics
 - 12.5 Human Resources
 - 12.6 Communications
 - 12.7 Q.E.S.B.A.
13. Resolutions
 - 13.1 Appointment of Staff Assistants
 - 13.2 Deposit for Consultation of the Policy on the Enrollment Criteria
 - 13.3 Authorization of Payment for Educational Services to be Provided by Giant Steps, MOSD, Peter Hall, Summit, Vanguard and Yaldei
 - 13.4 Awarding of a Contract for the Construction of a Gymnasium (GYM-3125) at REACH School (Green) in St. Lambert
 - 13.5 Awarding of a Contract for the Construction of an Extension (AGR-3225) at St. Lambert International High School in St. Lambert
 - 13.6 Awarding of a Contract for the Construction of an Extension (AGR-3724) at Harold Napper School in Brossard
14. Correspondence
15. Questions from the Public – 20 minutes
16. Bravos (2 minutes per member)
17. Other Business
18. Close of Meeting
19. Date of Next Regular Meeting: **November 19, 2024 at 7:30 p.m.**

Given at Saint-Hubert, Québec on September 13, 2024

John McLaren, Secretary General



CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

Convocation à une séance ordinaire du conseil qui aura lieu
Le 17 septembre 2024 à 19 h 30 au centre administratif,
7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec

PROJET D'ORDRE DU JOUR – SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration du Conseil des commissaires
4. Bravo du vice-président
5. Approbation du procès-verbal
 - 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024
 - 5.2. Suivi de la séance ordinaire du 18 juin 2024
 - 5.3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2024
 - 5.4. Suivi de la séance extraordinaire du 9 juillet 2024
 - 5.5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2024
 - 5.6. Suivi de la séance extraordinaire du 27 août 2024
6. Période de questions du public – 30 minutes
7. Rapport sur les objectifs de notre Plan d'engagement vers la réussite
8. Rapport du président
9. Rapport de la directrice générale
10. Rapport du comité de parents
11. Rapport du comité EHDAA
12. Rapport des comités
 - 12.1 Exécutif
 - 12.2 Transport
 - 12.3 Vérification (Finance / Ressources mat.)
 - 12.4 Gouvernance et éthique
 - 12.5 Ressources humaines
 - 12.6 Communications
 - 12.7 ACSAQ
13. Résolutions
 - 13.1 Nominations d'adjoints spéciaux
 - 13.2 Dépôt, pour fins de consultation, de la Politique relative aux critères d'admission et d'inscription des élèves
 - 13.3 Autorisation pour le paiement des services éducatifs à être fournis par les écoles Giant Steps, MOSD, Peter Hall, Summit, Vanguard et Yaldei
 - 13.4 Octroi d'un contrat pour la construction d'un gymnase (GYM-3125) à l'école REACH (Green) à Saint-Lambert
 - 13.5 Octroi d'un contrat pour la construction d'un agrandissement (AGR-3225) à l'école secondaire internationale Saint-Lambert à Saint-Lambert
 - 13.6 Octroi d'un contrat pour la construction d'un agrandissement (AGR-3724) à l'école Harold-Napper à Brossard
14. Période de questions du public – 20 minutes
15. Bravos (2 minutes par membre)
16. Varia
17. Clôture
18. Date de la prochaine session ordinaire du Conseil : **Le 19 novembre 2024 à 19 h 30.**

Donné à Saint-Hubert (Québec) 13 septembre 2024

John McLaren, secrétaire général



Riverside School Board

Policy Name:	Policy on the Enrolment Criteria for Registration (Youth Sector)
Policy Number:	Policy number B866-20221220 BXXX-XXXXXXXX replacing policy number B760-20200630
Date Received at Executive:	October 4, 2022 September 3, 2024
Date Received at Council:	October 18, 2022 September 17, 2024
Consultation Period:	October 22, 2022 to December 5, 2022 September 20, 2024 to November 3, 2024
Date Approved by Council:	December 20, 2022

Riverside School Board will register students eligible for English language education according to the criteria outlined in this policy, in keeping with the parents' right to choose a school for their child and in accordance with the Education Act.

PURPOSE

The purpose of this policy is to establish the enrolment criteria that will be used to register students in the schools of Riverside School Board. The criteria are further specified in the document produced annually by Riverside School Board entitled 'Programs and School Zones' which determines each school's program(s), attendance zone, and transportation zone.

This policy aims to confirm student placement and inform parents in a reasonable time frame while effectively organizing the services of the school board.

DEFINITION OF TERMS

Space:

Refers to the number of students that a school can accommodate for a given year in view of its capacity at each level. Riverside School Board maintains the right to reserve up to 3 student places at any grade level in a school during the late enrolment period until up to ten days before the beginning of school. This is done in order to make it possible to accept in-zone students who apply in the summer during late enrolment.

As there is currently no legal obligation to provide 4-year-old kindergarten, the spaces allocated for 4-year-old kindergarten students within a school will be determined by the school, in conjunction with the school board, based on Ministry authorizations and directives, and on the Teachers' Collective Agreement.

Capacity:

The number of students that can be reasonably accommodated in a school building, taking into account:

- the educational services provided by the school;
- the number of usable teaching stations;



Riverside School Board

- the student/teacher ratio as determined by the Teachers' Collective Agreement;
- the building capacity according to the Ministry.

The physical component affecting school capacity is the number of teaching stations in the school. The key to determining whether a space is counted as a teaching station lies in the layout and daily use of that space.

At the elementary level, only classrooms are counted as teaching stations as each student is assigned to a classroom with their personal belongings for the duration of the year. The school may have other spaces such as a multipurpose room or a gymnasium in which students are taught.

At the high school level, students move from classroom to classroom throughout the day and do not have an assigned desk as their belongings are stored in a locker. Therefore, a standard classroom, gymnasium or laboratory with an assigned teacher is considered a teaching station for purposes of determining capacity.

It is virtually impossible to program the use of a high school so that all of the space is used for 100% of the periods throughout the school day. The number of teaching stations is multiplied by a utilization factor of 85% to take into account scheduling conflicts for the high schools.

The maximum number of students in each class is determined by using the Teachers' Collective Agreement.

The total school capacity is adjusted by a factor of 90% in order to alert schools and parents that their building is approaching the point of not being able to enroll more students due to a lack of space at one or more grade levels.

Siblings:

Children who have at least one parent in common, children from blended families, children who have been legally adopted, or children who are under common legal guardianship. Siblings must reside at the same address.

Walkers:

For the Purposes of this policy, a walker is someone who lives within 1.6 km of the school. ~~A walker at the preschool level (4- and 5-year-old kindergarten) is someone who lives within 0.8 of the school. A walker at the elementary level is someone who lives within 1.6 km of the school.~~

GENERAL GUIDELINES

Registrations will be accepted based on the school capacity. Efforts will be made to minimize student transfer.

Students who apply to a school and live within the attendance zone of that school but cannot be enrolled there because of lack of space (see definition) will be temporarily transferred, on an annual basis, to a school offering the same language delivery model (either French Immersion or English) if space is available. In the case of such a transfer, transportation will be provided. If space becomes



Riverside School Board

available in the same language delivery model in the student's in-zone school for the following school year, they will return there, unless they then request and obtain out-of-zone status in the school where they were temporarily transferred. In the latter case, transportation will no longer be provided. Registrations will be accepted based on the school capacity. Efforts will be made to minimize student transfer.

Given the current particularities of the 4-year-old kindergarten (there is no legal obligation for the school board to offer the program), students registering for this program will not be transferred to another school if registration exceeds the number of spaces. They will be put on a waiting list and advised by the school should space become available.

On a case-by-case basis, Riverside School Board can assign a student to a specific school, for educational, psychological, social, or other exceptional reasons.

TIMELINE

The enrolment process will follow the timeline indicated:

Official Enrolment Period

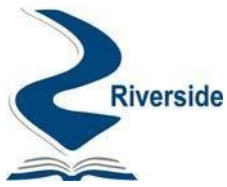
- The official enrolment period for Riverside School Board will take place from the first full week of February until **March 30** ~~April 30~~ (or the last preceding working day), unless otherwise determined by Council. No registration appointments may be given prior to the start of the official enrolment period.
- An assessment will be made of all in-zone registrations and current out-of-zone student requests received before **April 1** ~~May 1~~. Parents will be informed of student placement by **May 15** ~~June 1~~.

~~May and~~ **April to June** Enrolment Period

- All registrations of in-zone students received between ~~May 1~~ **April 1** and June 30 will be considered and student placement decisions rendered on an ongoing basis.
- An assessment will be made of all out-of-zone registrations received up to June 30. Parents will be informed of decisions regarding out-of-zone requests during the first week of July.

Late Enrolment (after June 30)

- All registrations of Riverside students received after June 30 will be considered on an ongoing basis. Registrations of interboard students will be confirmed 10 days before the beginning of the school year.



Riverside School Board

STUDENT PLACEMENT

Official Enrolment Period

An assessment will be made of all in-zone registrations and requests for current out-of-zone students received before ~~May 1~~ **April 1**. Parents will be informed of student placement by ~~June 1~~ **May 1**.

A: IN-ZONE STUDENTS

Subject to the availability of space (see definition), enrolment in a school will be based on the criteria established in the order of priority established below. For students enrolling in the 4-year-old kindergarten, only steps A4 to A7 apply.

- A1 Current In-Zone Students** - Students currently attending the school who reside within the attendance zone for that school;
- A2 Grandfathered Students** - Students currently attending the school who, when they began attending the school, resided within the attendance zone for that school and to whom a grandfather¹ clause will apply following a zoning change. This provision may be revoked in the event of the student's change of address to another zone;
- A3 Returning Transferred Students** - Students who reside within the attendance zone of that school and were assigned to another school (transferred) by Riverside School Board;
- A4 New In-Zone Students with Siblings who are Current Students** – Students who reside within the attendance zone for that school, have a sibling (see definition) who is currently attending the school and whose sibling is still registered in the school for the year targeted by the Official Enrolment Period;
- A5 Special In-Zone Status Students** – Students who, due to a decision of Council, have been granted 'in-zone' status to the school following a school closure or for exceptional circumstances. This provision may be revoked in the event of the student's change of address to another zone;
- A6 New In-Zone Families** - Students who reside within the attendance zone for that school and whose siblings (see definition) are also newly registered at the school for the year targeted by the Official Enrolment Period;
- A7 New In-Zone Students Without Siblings** - Students who reside within the school attendance zone and have no siblings currently attending the school or registered for the targeted school year;

¹ A GRANDFATHER clause is a provision in which an old rule continues to apply to some existing situations, while a new rule will apply to all future cases.



Riverside School Board

A8 Transferred Students - Students who are transferred by Riverside School Board from their in-zone school when that school has surpassed its capacity. (See “Procedure for the Transfer of In-Zone Students”).

T: PROCEDURE FOR THE TRANSFER OF IN-ZONE STUDENTS FOR 5-YEAR-OLD KINDERGARTEN TO GRADE 6

If the school has exceeded its capacity at a particular grade level after any step, from A1 to A8, students within that step will be transferred out of the school in the following order:

- T1 Students without siblings, living in a multiple zone** - in-zone students without siblings attending the school living within the in-zone area of another school where space is available, and the same language delivery model is offered (either French Immersion or English). Those who are geographically closest to the school that has availability and offers the same language delivery model will be transferred first. Transportation is provided;
- T2 Returning Transferred Students** - Transferred in-zone students who were assigned to another school the previous year and express the desire to stay there for the present year. Transportation is provided;
- T3 Students without siblings who are non-walkers** - Students without a sibling in the school who are eligible for transportation. In this group, the students who are geographically closest to the school that has availability will be transferred first. Transportation is provided;
- T4 Students who are non-walkers** - Students with a sibling in the school who are eligible for transportation. In this group, the students who are geographically closest to the school that has availability will be transferred first. The student’s sibling(s) may also be transferred (at parent’s request), if space allows. Transportation is provided.

PROCEDURE FOR DETERMINING THE WAITING LIST FOR IN-ZONE STUDENTS FOR 4-YEAR-OLD KINDERGARTEN

If the school has exceeded its 4-year-old kindergarten capacity after any step, remaining in-zone students registered within the Official Enrolment Period, will be placed on a waiting list according to the established order of priority (A4 to A7). Within each step, students will be prioritized by date and time of registration.

B: OUT-OF-ZONE STUDENTS

Subject to the availability of space (see definition), students residing outside of the established school attendance zone but within Riverside School Board territory may attend a specific school of choice on condition that the parent/guardian agrees to provide transportation for:

- B1 Special Out-of-Zone Status students** – Students who, due to a decision of Council, have been granted ‘Special Out-of-Zone Status’ to the school. This provision may be revoked in the event of the student’s change of address to another zone.



Riverside School Board

B2 Siblings of grandfathered students and siblings of 'Special Out-of-Zone Status' students

B3 Current Out-of-Zone students - Students who are currently attending a school and reside outside the attendance zone for that school and confirm, by ~~May 31~~ **April 30**, their request to remain at the school. If space is not sufficient to accommodate this group at their grade level, students with a sibling attending the school will have priority.

~~May and~~ **April to** June Enrolment Period

All registrations of in-zone students received between ~~May 1 and~~ **April 1 to** June 30 will be considered and student placement decisions rendered on an ongoing basis.

An assessment will be made of all out-of-zone registrations received up to June 30. The school will inform parents of decisions regarding out-of-zone requests during the first week of July. In exceptional circumstances, confirmation of out-of-zone requests may be delayed in keeping with the school board's right to reserve three spaces.

Subject to the availability of space (see definition), out-of-zone requests will be accepted in the following order of priority:

C1 Siblings of Current Out-of-Zone Students - Siblings of students, who are currently attending a school and reside outside the attendance zone for that school will be prioritized by the date and time of their registration;

C2 New Out-of-Zone Students - Students who reside outside the attendance zone for that school will be prioritized by the date and time of their registration.

For each of the steps C1 and C2, the order of the date of registration will determine the priority within that step until June 30.

DURING LATE ENROLMENT AFTER JUNE 30

All applications for enrolment of Riverside students received after June 30 will be considered on an ongoing basis.

Registrations of interboard students will be considered 10 days before the beginning of the school year.

All students accepted during the late enrolment period will be assigned to a school by Riverside School Board, with priority to their in-zone school if space allows.



Commission scolaire Riverside

Nom de la politique :	Politique relative aux critères d'admission et d'inscription des élèves (secteur jeunes)
Numéro de la politique :	Politique numéro BXXX-XXXXXXXX remplaçant la politique numéro B866-20221220 remplaçant Politique numéro B760-20200630
Date soumise à l'Exécutif :	4 octobre 2022 3 septembre 2024
Date soumise au Conseil :	18 octobre 2022 17 septembre 2024
Période de consultation :	22 octobre 2022 au 5 décembre 2022 20 septembre 2024 au 3 novembre 2024
Date adoptée par le Conseil :	20 décembre 2022

La Commission scolaire Riverside inscrit les élèves admissibles aux services éducatifs en anglais selon les critères précisés dans cette politique et en respectant le droit des parents de choisir une école pour leur enfant conformément à la Loi sur l'instruction publique.

Objectif

Cette politique a pour but d'établir des critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire Riverside. Les critères sont énoncés dans le document intitulé « Programme et zones scolaires »; celui-ci fait l'objet d'une révision annuelle et il détermine les programmes offerts, les zones de fréquentation et de transport scolaire pour chaque école.

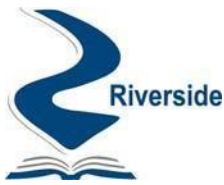
Cette politique vise l'inscription de l'élève dans une école et la confirmation de cette inscription aux parents dans les meilleurs délais possibles tout en assurant l'organisation efficace des services offerts par la commission scolaire.

DÉFINITIONS DES TERMES

Places :

Fait référence au nombre d'élèves qu'une école peut accueillir pour l'année scolaire en cours en respectant la capacité d'accueil à chaque niveau. La Commission scolaire Riverside se réserve le droit de garder trois places disponibles par niveau, et ce, jusqu'à dix jours précédant la rentrée scolaire. Cette mesure donne ainsi priorité aux élèves dont le lieu de résidence est situé dans la zone de fréquentation de l'école et qui font leur demande d'inscription pendant la période d'inscription tardive.

Puisqu'il n'y a pas d'obligation légale à offrir la maternelle 4 ans actuellement, le nombre de places allouées aux élèves de la maternelle 4 ans dans une école sera fixé par l'école en collaboration avec la commission scolaire, en fonction des autorisations et des directives du ministère et de la convention collective des enseignants.



Commission scolaire Riverside

Capacité d'accueil :

Le nombre d'élèves qu'une école peut accueillir en tenant compte :

- des services éducatifs fournis par l'école ;
- du nombre de salles de classe et de locaux spécialisés ;
- du ratio nombre d'élèves / enseignant tel qu'établi par la convention collective des enseignants.
- la capacité d'accueil selon le Ministère

Le nombre de classes et de locaux spécialisés disponibles dans une école a un impact physique sur la capacité d'accueil d'une école. Le dénombrement des salles de classe dépend principalement de l'aménagement des lieux ainsi que de l'utilisation quotidienne de ces espaces.

Au primaire, seulement les salles de classe sont considérées dans le calcul de la capacité d'accueil, puisqu'une classe est attribuée à chaque élève pour ranger ses effets personnels, et ce, pour toute la durée de l'année scolaire. L'école peut disposer de locaux spécialisés (salle multifonctionnelle, gymnase) où les élèves reçoivent également de l'enseignement.

Au secondaire, les élèves se déplacent d'un local à l'autre tout au long de la journée. Un casier est attribué à chaque élève afin de ranger ses effets, et non un bureau. Ainsi, une salle de classe normale, un gymnase ou un laboratoire doté d'un enseignant attiré sont considérés comme des postes d'enseignement pour le calcul de la capacité.

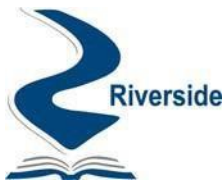
Il est pratiquement impossible d'organiser la prestation des cours afin que la totalité de l'espace soit utilisée tout au long d'une journée scolaire. Le nombre de salles d'enseignement est multiplié par un coefficient d'utilisation de 85 % afin de tenir compte des conflits d'horaire.

Le nombre maximal d'élèves par classe est déterminé selon les dispositions de la Convention collective des enseignants.

La capacité totale de l'école est ajustée selon un coefficient de 90 %, informant ainsi l'école et les parents que le bâtiment ne sera bientôt plus en mesure d'accueillir de nouveaux élèves par manque d'espace, pour un ou plusieurs niveaux scolaires.

Frères et sœurs : Les enfants ayant au moins un parent en commun; les enfants issus de familles reconstituées, les enfants adoptés légalement, ou les enfants qui ont un même tuteur légal. Les enfants doivent demeurer à la même adresse.

Les marcheurs : Aux fins de cette politique, un marcheur est une personne résidant à moins de 1,6 km de l'école. ~~Un marcheur au préscolaire (y compris la maternelle 4 et 5 ans) est un élève qui réside à 0,8 km de l'école. Un marcheur au primaire est un élève qui réside à 1,6 km de l'école.~~



Commission scolaire Riverside

PRINCIPES DIRECTEURS

Les demandes d'inscription sont acceptées en respectant la capacité d'accueil de l'école. Tous les efforts seront mis de l'avant pour éviter les transferts.

L'élève qui fait une demande d'inscription à l'école de son secteur peut se voir temporairement placé, sur une base annuelle, dans une autre école offrant le même modèle d'enseignement (soit l'immersion en français ou le programme en anglais) en raison d'un manque de place à son école de secteur. Dans un tel cas, le transport sera assuré seulement pour l'année du transfert. Toutefois, si pour l'année suivante, une place devient disponible dans le même modèle d'enseignement à l'école de son secteur, l'élève y sera retourné, à moins de faire une demande et d'obtenir le droit de rester comme élève hors zone dans l'école de transfert, dans ce cas sans transport scolaire.

Étant donné les conditions relatives à la maternelle 4 ans (il n'y a aucune obligation légale à ce que la commission scolaire offre ce programme), les élèves voulant s'inscrire à la maternelle 4 ans ne seront pas transférés à une autre école si les inscriptions dépassent le nombre de places disponibles. Ils seront mis sur une liste d'attente et contactés par l'école si une place devient disponible.

Pour certains cas particuliers, la Commission scolaire Riverside peut choisir de placer un élève dans une école particulière pour des raisons éducatives, psychologiques, sociales ou pour tout autre motif exceptionnel.

ÉCHÉANCIER

La période d'inscription se fait selon l'échéancier suivant :

Période d'inscription officielle

- La période d'inscription officielle à la Commission scolaire Riverside aura lieu de la première semaine pleine de février jusqu'au **30 mars** ~~30 avril~~ (ou le dernier jour ouvrable précédant cette date), à moins d'une autre directive émise par le conseil des commissaires. Aucun rendez-vous ne peut être donné pour une inscription avant le début de la période d'inscription officielle.
- Seront considérées toutes demandes d'inscription reçues avant le 1^{er} ~~mai~~ **avril** pour les élèves dont le lieu de résidence est situé dans la zone de fréquentation, ainsi que pour les élèves hors zone mais antérieurement inscrits dans l'école. L'inscription sera confirmée aux parents au plus tard le **15 mai** ~~4^{er} juin~~.

Inscription **en mai et avril à juin**

- Toutes les demandes d'inscription reçues entre le 1^{er} ~~avril~~ **mai** et le 30 juin pour des élèves dont le lieu de résidence est dans la zone de fréquentation seront traitées et une décision sur le placement sera rendue sur une base continue.
- Toutes les demandes d'inscription reçues avant le 30 juin pour les nouveaux élèves hors zone seront considérées et les parents seront avisés de la décision rendue à cet égard au cours de la première semaine de juillet.



Commission scolaire Riverside

Inscription tardive (après le 30 juin)

- Les demandes d'inscription d'élèves reçues après le 30 juin seront traitées au fur et à mesure. L'inscription des élèves visés par les ententes hors territoires scolaires sera confirmée dix jours avant la rentrée scolaire.

PLACEMENT DES ÉLÈVES

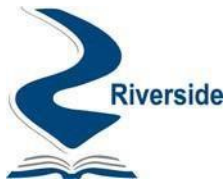
Période officielle des inscriptions

Seront d'abord considérées toutes demandes d'inscription reçues avant le 1^{er} **avril** ~~mai~~ pour les élèves dont le lieu de résidence est situé dans la zone de fréquentation, ainsi que pour les élèves hors zone mais antérieurement inscrits dans l'école. L'inscription sera confirmée aux parents au plus tard le 1^{er} ~~mai~~ **juin**.

A – ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LA ZONE DE FRÉQUENTATION (ÉTAPES 1 à 7)

En fonction des places disponibles (voir la définition), l'inscription dans une école se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire et dans l'ordre établi ci-dessous. Dans le cas de l'inscription à la maternelle 4 ans, seules les étapes A4 à A7 s'appliquent.

- A1 Élèves actuels domiciliés dans le secteur** – Élèves fréquentant l'école et dont le lieu de résidence est dans la zone de fréquentation de cette école.
- A2 Élèves possédant un droit acquis** – Élèves fréquentant une école qui était leur école de secteur lorsqu'ils ont commencé à la fréquenter mais qui a fait l'objet d'une modification de zonage les plaçant maintenant hors-zone et avec un droit acquis de fréquentation. Cette mesure peut être abrogée si l'élève déménage dans une autre zone scolaire.
- A3 Élèves transférés devant revenir** – Élèves dont le lieu de résidence est situé dans le secteur de fréquentation d'une école mais qui ont temporairement été placés par la commission scolaire dans une autre école, faute de place dans leur école de secteur.
- A4 Nouveaux élèves domiciliés dans le secteur avec des frères et sœurs qui sont actuellement des élèves de l'école** – Les élèves qui résident dans la zone de fréquentation de cette école, ont un frère ou une sœur (voir la définition) qui fréquente actuellement l'école et dont le frère ou la sœur est toujours inscrit à l'école pour l'année ciblée par la période d'inscription officielle
- ;
- A5 Élèves à statut particulier** – Élèves qui, par une décision du conseil des commissaires suite à la fermeture d'une école ou dans des circonstances exceptionnelles, sont maintenant considérés comme résidant dans la zone de fréquentation d'une autre école. Cette mesure peut être abrogée si l'élève déménage dans une autre zone scolaire.



Commission scolaire Riverside

- A6 Nouvelles familles domiciliées dans le secteur** - les élèves qui résident dans la zone de fréquentation de cette école et dont les frères et sœurs (voir la définition) sont aussi nouvellement inscrits à l'école pour l'année ciblée par la période d'inscription officielle ;
- A7 Nouveaux élèves domiciliés dans le secteur, sans frère ou sœur** – les élèves qui emménagent sur le territoire de l'école du secteur et n'ont pas de frère ou de sœur qui fréquentent actuellement l'école ou inscrits à cette école pour l'année ciblée par la période de fréquentation ;
- A8 Élèves transférés** – Les élèves qui sont transférés par la Commission scolaire Riverside en raison d'un manque de place dans l'école de leur secteur selon la capacité d'accueil. (Voir les *Procédures à suivre pour le transfert d'élèves dont le lieu de résidence est situé sur le territoire*)

T – PROCÉDURES À SUIVRE POUR LE TRANSFERT D'ÉLÈVES DE LA MATERNELLE 5 ANS À LA 6^e ANNÉE DOMICILIÉS DANS LA ZONE DE FRÉQUENTATION

Lorsque la clientèle d'une école excède la capacité d'accueil de l'école pour un niveau donné, les élèves identifiés dans les points A1 à A8 seront transférés selon l'ordre suivant :

- T1 Un élève (sans frère ni sœur fréquentant l'école) domicilié sur un territoire délimité à multiple zonages**– Un élève n'ayant ni frère ni sœur qui fréquente l'école de son secteur et dont le lieu de résidence est situé dans un secteur également desservi par une autre école pouvant l'accueillir **et offrant le même modèle d'enseignement (soit l'immersion en français ou le programme en anglais)**. Les élèves de ce groupe dont le lieu de résidence est le plus rapproché de l'école ayant des places disponibles **et ayant le même modèle d'enseignement** seront parmi les premiers à être transférés. Le transport scolaire sera assuré;
- T2 Retour d'élève transféré** – Un élève ayant été transféré l'année précédente dans une école autre que l'école de son secteur et qui exprime le désir de continuer de fréquenter l'école hors zone pour l'année actuelle. Le transport scolaire sera assuré;
- T3 L'élève ayant droit au transport scolaire et n'ayant ni frère ni sœur** – Un élève ayant droit au transport scolaire et n'ayant ni frère ni sœur à l'école du secteur. Les élèves de ce groupe dont le lieu de résidence est le plus rapproché de l'école pouvant les accueillir seront les premiers à être transférés. Le transport scolaire sera assuré;
- T4 Les élèves ayant droit au transport scolaire** – Un élève ayant droit au transport scolaire et ayant un frère ou une sœur à l'école de son secteur. Les élèves de ce groupe dont le lieu de résidence est le plus rapproché de l'école ayant des places disponibles seront les premiers à être transférés. À la demande des parents, les frères et les sœurs pourront aussi être transférés, s'il y a de place. Le transport scolaire sera assuré.

PROCÉDURE DE PRIORISATION DE LA LISTE D'ATTENTE POUR LES ÉLÈVES À LA MATERNELLE 4 ANS DANS LA ZONE DE FRÉQUENTATION

Si l'école a dépassé sa capacité maximale pour la maternelle 4 ans à l'une des étapes, les élèves en trop qui résident dans la zone de fréquentation inscrits pendant la



Commission scolaire Riverside

Période officielle d'inscription seront placés sur une liste d'attente selon l'ordre de priorité établi (A4 à A7). À chacune des étapes, les élèves seront priorisés selon la date et l'heure de leur inscription.

B – Les élèves hors zone

Sous réserve de places disponibles (voir la définition), les élèves dont le lieu de résidence est situé hors de la zone de fréquentation d'une école mais sur le territoire de la Commission scolaire Riverside peuvent fréquenter une école de leur choix si les parents ou les tuteurs acceptent d'assurer le transport scolaire :

- B1 Élèves hors-zone à statut particulier** – Élèves fréquentant une école et ne résidant pas dans la zone de fréquentation de celle-ci mais qui ont obtenu un statut particulier par une décision du conseil des commissaires. Cette mesure peut être abrogée si l'élève déménage dans un autre secteur.
- B2 Frères ou sœurs d'un élève possédant un droit acquis et frères ou sœurs d'un élève avec un statut spécial hors zone** -
- B3 Élèves actuels hors zone** – Élèves fréquentant une école mais ne résidant pas dans sa zone de fréquentation et pour lesquels le parent confirme avant le **30 avril 4^{er} juin** son intérêt à garder son enfant à cette école. Advenant un manque de place selon la capacité d'accueil, la priorité sera accordée à l'élève ayant un frère ou une sœur à cette école.

PENDANT LA PÉRIODE D'INSCRIPTION **AVRIL À EN MAI ET EN JUIN**

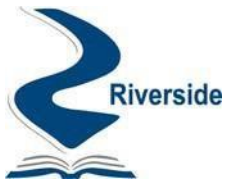
Toutes les demandes d'inscription reçues entre le ~~1^{er} mai et le~~ **le 1^{er} avril au** 30 juin pour des élèves dont le lieu de résidence est dans la zone de fréquentation seront traitées et une décision sur le placement sera rendue sur une base continue.

Toutes les demandes d'inscription reçues avant le 30 juin pour les nouveaux élèves hors zone seront considérées et les parents seront avisés de la décision rendue à cet égard au cours de la première semaine de juillet.

Exceptionnellement, le placement des élèves dont le lieu de résidence est situé hors de la zone de fréquentation de l'école désirée pourrait être retardée pour permettre à la commission scolaire de maintenir une réserve de trois places-élèves.

Sous réserve de places disponibles, les demandes de placement des élèves hors-zone seront acceptées en respectant l'ordre prioritaire suivant :

- C1 Frères ou sœurs d'élèves domiciliés hors zone** – L'inscription du frère ou de la sœur d'un élève qui fréquente déjà l'école et dont le lieu de résidence n'est pas situé dans la zone de fréquentation de cette école sera priorisée en fonction de la date et de l'heure de l'inscription;
- C2 Nouveaux élèves domiciliés hors zone** – L'inscription des élèves dont le lieu de résidence est situé hors de la zone de fréquentation de l'école sera priorisée en fonction de la date et de l'heure de l'inscription.



Commission scolaire Riverside

Pour chaque étape (C1 et C2), la date d'inscription décidera de la priorité à même cette étape, et ce, jusqu'au 30 juin.

DEMANDES D'INSCRIPTION APRÈS LE 30 JUIN (INSCRIPTIONS TARDIVES)

Les demandes d'inscriptions reçues après le 30 juin seront traitées au fur et à mesure.

Les inscriptions des élèves visés par des ententes hors territoire ne seront décidées que dix jours avant la rentrée scolaire.

Les élèves inscrits pendant la période d'inscription tardive seront placés par la commission scolaire dans l'une de ses écoles, en priorisant l'école de la zone de fréquentation du lieu résidence de l'élève s'il y a de la place.